



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 20 septembre 2020

Communiqué de presse

CREDIT AGRICOLE CIB ANNONCE AVOIR CEDE L'INTEGRALITE DE SA PARTICIPATION RESIDUELLE DE 4% AU CAPITAL DE LA BANQUE SAUDI FRANSI

Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (Crédit Agricole CIB) annonce ce jour avoir réalisé la cession des 4,0% qu'il détenait encore au capital de la Banque Saudi Fransi (BSF). L'ensemble des autorisations réglementaires ont été obtenues pour cette transaction. Deux investisseurs institutionnels appartenant au secteur public Saoudien ont acquis la participation résiduelle de Crédit Agricole CIB au capital de BSF à un prix de 30,00 Riyals Saoudiens (SAR) par action, pour un montant total de 1,45 milliard de SAR, soit environ 332 millions d'euros.

Cette transaction aura un impact positif d'environ 5 points de base sur le ratio CET1 phasé de Crédit Agricole S.A. et de 4 points de base sur celui du Groupe Crédit Agricole (ces deux impacts étant calculés par rapport à la situation au 30/06/2020).

Les titres BSF étant enregistrés jusque-là au bilan de Crédit Agricole CIB en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, cette transaction n'a pas d'impact sur le compte de résultats.

S'exprimant au sujet de l'engagement de Crédit Agricole en Arabie Saoudite, Jacques Ripoll, Directeur Général de Crédit Agricole CIB, déclare : « Crédit Agricole CIB est confiant dans les perspectives économiques de l'Arabie Saoudite, dans le cadre du plan Vision 2030 et a pour projet d'y établir une présence directe afin d'y développer ses activités. Crédit Agricole CIB a d'ailleurs initié un processus de demande de licence afin d'opérer sur les marchés de capitaux saoudiens.

»

Crédit Agricole CIB et J.P. Morgan ont agi en tant que conseils financiers, Clifford Chance et Abuhimed Al-Sheikh Al-Hagbani Law Firm (« AS&H ») en tant que conseils juridiques.